

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017

Délibération n° 2017-07-30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Conseillers titulaires : 26 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 9 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE,

Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Objet : FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-07-30 relative à des décisions modificatives n°1 et sur le Budget Principal en section d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale en date du 20 juin 2017 ;

Considérant que les crédits ouverts sont insuffisants ;

La Présidente propose d'adopter les décisions modificatives exposées ci-dessous :

Décision modificative N°1 : Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses imprévues chapitre 022 ne peut excéder 7.5 % des dépenses totales de la section hors résultat reporté et opérations patrimoniales. Le montant inscrit au budget 2017 incluait les opérations patrimoniales dans le calcul du plafond des dépenses imprévues pouvant être inscrites. Il convient donc de prendre une DM pour ajuster ce montant :

Imputations	Crédits inscrits au Budget primitif	Modifications budgétaires	Budget après modification
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	934 264,92 €	+ 10 000 €	939 264.92 €
2158 « Autres installations matériels »	500,00 €	+ 10 000.00 €	10 500,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	441 300,00 €	+ 9 494.58 €	450 794.58 €
204172 « Bâtiments et installations »	441 300,00 €	+ 9 494.58 €	450 794.58 €
Chapitre 022 « dépenses imprévues »	132 703.58 €	- 19 494.58 €	113 209.00 €

Décision modificative N°2 : Dépenses d'investissement

Concernant les travaux de viabilisation du champ des Tailles il convient de prendre une DM pour créer une opération de travaux au compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie »

Imputations	Crédits inscrits au Budget primitif	Modifications budgétaires	Budget après modification
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	934 264,92 €	+ 0.00 €	934 264.92 €
Opération N°1 2113« Terrains aménagés autres que voirie »	0,00 €	+ 906 909.52 €	906 909.52 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	934 264,92 €	- 0.00 €	934 264.92 €
2153« Réseaux divers »	906 909.52 €	- 906 909.52 €	0,00 €

Ces propositions ont été présentées à la commission Finances – Administration Générale du 20 juin 2017 qui a émis un avis favorable.


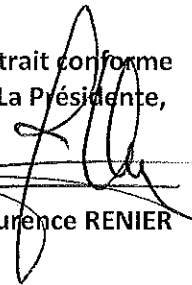
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017
Et
Publication ou Notification du 5 juillet 2017*

 extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER